



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



AVIS

Avis IV/59/2025

26 novembre 2025

Comité de liaison – Procédure d'élection et fonctionnement

relatif au

Projet de règlement grand-ducal fixant la procédure d'élection des membres du comité de liaison ainsi que son fonctionnement

Par lettre datée du 30 octobre 2025, Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

- 1.** Le texte sous avis vise à établir les modalités de fonctionnement et de procédure d'élection des membres du comité de liaison du personnel éducatif et de l'ESEB (équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques) créé en 2023 par la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.
- 2.** Le comité de liaison a pour mission d'assurer le lien entre le personnel éducatif et de l'ESEB avec les directions régionales et de leur soumettre des propositions concernant la prise en charge des élèves, la formation continue du personnel éducatif et de l'ESEB, la répartition des tâches, les horaires et plans de travail individuels.
- 3.** Notre chambre professionnelle estime que ce comité de liaison devrait bénéficier des moyens généralement accordés aux représentations du personnel (crédit d'heures, moyens de communication avec le personnel, protection contre le licenciement et modification substantielle du contrat), afin de garantir l'indépendance dans l'exercice de ses missions.
- 4.** En ce qui concerne les conditions de l'électorat actif et passif, la CSL demande d'ajouter, à côté du personnel de l'ESEB, également le personnel éducatif des écoles fondamentales, étant donné que le comité de liaison est supposé défendre les intérêts des deux groupes.
- 5.** Sous réserve de ce qui précède, la Chambre des Salariés marque son accord au projet de règlement grand-ducal sous avis.

Luxembourg, le 26 novembre 2025

Pour la Chambre des salariés,



Sylvain HOFFMANN
Directeur



Nora BACK
Présidente

L'avis a été adopté à l'unanimité.